Envoyé en préfecture le 25/05/2023
Reçu en préfecture le 25/05/2023
Feuillet n°2023/
Publié le 25/05/2023
ID : 044-200067635-20230525-05_2023_17-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 23 mai 2023

05.2023-17	**DECHETS** **Marché à procédure adaptée « Fourniture et livraison de composteurs et de bioseaux »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour la fourniture et livraison de composteurs et de bioseaux, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

Considérant que la société AGEC SASU, sise 11 avenue Bordaberri Centre Européen de Fret – 64990 Mouguerre, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la fourniture et livraison de composteurs et de bioseaux, avec la société AGEC SASU, sise 11 avenue Bordaberri Centre Européen de Fret – 64990 Mouguerre, pour un montant de 13 490,00 € H.T. soit 16 188,00 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 23/05/2023
Jean-Guy CORNU
Président

CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO